



2. Contexte Commercial

Chine continentale

La Chine continue d'évoluer sensiblement, étant donné que le passage à l'économie de marché comporte maintenant des changements fondamentaux, qui sont parfois pénibles, en ce qui concerne la structure et le niveau de dotation en personnel du gouvernement, la quantité de ressources dont dispose ce dernier ainsi que le milieu juridique et celui de la réglementation commerciale.

Depuis son entrée en fonction au début 1998, le premier ministre Zhu Rongji a accéléré et intensifié le rythme des réformes du secteur public, dans le cadre d'un processus conçu pour enchâsser les principes commerciaux et soutenir la croissance économique. Les ministères du gouvernement central ont vu leur effectif réduit et ont été réorganisés pour concentrer leurs efforts sur la réglementation et l'administration. On applique également des calendriers d'exécution rigoureux pour dédoubler, commercialiser ou fermer des entreprises dans un secteur public autrefois lourdement subventionné, et pour séparer les activités gouvernementales des activités commerciales. Enfin, les législateurs poursuivent un programme de réformes fiscales et réglementaires pour créer un contexte commercial plus stable et transparent.

Les grands objectifs macroéconomiques énoncés dans le Neuvième Plan quinquennal, et que l'on espère maintenir au cours de l'élaboration du Dixième Plan quinquennal (2001-2005), consistent à accroître la production alimentaire et à renforcer le secteur agricole; à mettre en valeur l'infrastructure pour améliorer la rentabilité et l'efficacité de la base économique actuelle; à voir au développement des sciences et des technologies nécessaires au développement économique; à combler en partie le fossé existant entre les régions côtières et industrialisées et les régions plus pauvres de l'intérieur. Les secteurs d'exportation prioritaires pour le Canada concordent avec les besoins de la Chine en matière de biens, de services et de techniques importés, particulièrement dans les secteurs de l'agriculture et de

l'industrie agroalimentaire, de l'infrastructure (énergie, transports, industries de l'information et télécommunications), de la protection de l'environnement et de la construction.

Prise de décisions à l'échelle locale — marchés régionaux

Si le gouvernement central à Beijing continue de jouer un rôle prépondérant dans la direction de l'économie nationale et dans l'établissement des priorités, il reste que les administrations locales exercent maintenant une influence et un pouvoir décisionnel considérables sur l'exécution de projets d'envergure. Grâce à une gamme d'initiatives en matière de développement économique, les administrations provinciales, de comté et municipales se concurrencent sur les plans national et international pour attirer des investisseurs, créer des emplois et accroître les ressources économiques.

La Chine se compose par ailleurs de marchés régionaux dont chacun a des traits géographiques et culturels très différents ainsi qu'une structure économique, un niveau de développement et des perspectives de croissance qui lui sont propres. En général, la Chine compte plusieurs marchés régionaux importants dont chacun a une population de plus de 100 millions d'habitants et un PIB excédant 30 milliards de dollars.

Ces marchés régionaux comprennent :

- ◆ la Chine du Nord-Est (où se trouvent les provinces de Heilongjiang, Jilin et Liaoning);
- ◆ la Chine du Nord-Ouest (Xizang, Xinjiang, Ningxia, Nei Mongol, Qinghai et Gansu);
- ◆ la Plaine centrale (Beijing, Shaanxi, Shanxi, Henan, Tianjin, Hebei et Shandong);
- ◆ le Haut-Yangzi et la Chine du Sud-Ouest (Yunnan, Sichuan, Guizhou, Hunan et Hubei);

- ◆ Shanghai et le delta du Yangzi (Shanghai, Jiangsu, Jiangxi, Zhejiang et Anhui);
- ◆ la Chine méridionale (Guangdong, Fujian, Guangxi et Hainan);
- ◆ la Région administrative spéciale de Hong Kong.

Accès aux marchés et contexte réglementaire

Depuis le début du processus d'ouverture et de réforme, il y a 20 ans, d'importants progrès ont été réalisés en vue de réduire les barrières tarifaires et non tarifaires à l'accès aux marchés. Au moment où se poursuivent les négociations visant l'adhésion de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'intégration de son économie au système de commerce multilatéral, le Canada lui accorde un appui solide à des conditions dont profitent les deux pays. Même avant l'adhésion de la Chine à l'OMC, les efforts visant l'adoption par la Chine d'un régime commercial « à base de règles » commencent déjà à révéler un contexte commercial et une conjoncture d'investissement relativement plus transparents. On prévoit que la progression vers un contexte commercial à base de règles se poursuivra.

Les questions liées à l'accès aux marchés demeurent toutefois un obstacle important pour les entreprises canadiennes qui commercent avec la Chine et qui y investissent. Bien que le processus d'adhésion à l'OMC contribue à cerner et à aborder un grand nombre de ces questions, la suppression des obstacles et la modification des pratiques commerciales connexes sur le marché prendront du temps.

En outre, la politique de la Chine en matière d'imposition, de tarification et d'investissement évolue. Sur plusieurs plans, la Chine a pris des mesures pratiques en vue de créer un contexte commercial plus transparent et prévisible. Il s'agit d'un progrès qu'encourage fortement le Canada. Néanmoins, il faudra du temps avant que ces mesures se traduisent par une protection fiable pour les entreprises étrangères. Par exemple, bien que la Chine ait réalisé des progrès considérables au cours des dernières années pour mettre en oeuvre des mesures juridiques de protection de la propriété intellectuelle, la mise en application des mesures demeure problématique et varie sensiblement, tant d'une ville à l'autre que d'une province à l'autre.

Les exportateurs canadiens de certains secteurs, notamment la défense, l'industrie aérospatiale,

l'électricité, les transports, l'industrie chimique, l'industrie biomédicale et l'électronique, pourraient devoir se procurer un permis canadien d'exportation auprès de la Direction des contrôles à l'exportation du MAECI.



Contrôles à l'exportation

Les contrôles à l'exportation permettent au Canada de respecter ses obligations internationales concernant le mouvement des biens stratégiques. Pour savoir si ces contrôles s'appliquent à votre produit, communiquez avec la Direction des contrôles à l'exportation du MAECI au (613) 996-2387 ou consultez son site Web à <http://www.dfait-maeci.gc.ca/~eicb/>

Climat commercial et conjoncture de l'investissement

Beaucoup d'entreprises canadiennes ont poursuivi la transition en vue d'implanter un bureau local de représentation et ont investi dans des sociétés mixtes ou des filiales en propriété exclusive en Chine afin de disposer des atouts voulus pour conduire des opérations commerciales de longue durée. Pour réussir, il est essentiel de bien choisir l'emplacement et de s'assurer de la « diligence raisonnable » des partenaires, de prêter attention à la dotation en personnel et d'obtenir l'appui politique au projet. Avant tout, les entreprises canadiennes doivent mettre en oeuvre un plan d'action commercial stratégique à long terme en Chine afin de veiller à ce que les objectifs commerciaux soient réalistes et qu'ils tiennent compte de l'économie changeante de ce pays.

Les projets d'investissement doivent être approuvés à de multiples niveaux dont le nombre est fonction de l'envergure du projet, du secteur d'activité et de l'emplacement. Il serait bon que les entreprises canadiennes intéressées à investir examinent attentivement tous les aspects de la situation, exercent une certaine prudence, obtiennent des conseils juridiques spécialisés et s'assurent de bien comprendre les dispositions particulières de la politique et des lois chinoises en matière d'investissement avant d'injecter des fonds dans leur projet. Chaque investissement fait l'objet de négociations longues et approfondies et doit habituellement donner lieu à d'importants transferts de technologie.

